

ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH)

Les enfants ont la possibilité de prendre un petit déjeuner fourni par les familles, de 7h30 à 8h.

Les enfants sont pris en charge par du personnel communal diplômé dans l'animation et, tout au long de la journée, seront proposées plusieurs activités éducatives aux enfants, avec également des temps libres.

Ce lieu a pour vocation de proposer aux enfants des moments de loisirs, de partages et d'échanges qui leur permettront de s'enrichir et de s'épanouir dans un lieu adapté à leurs besoins. Un planning d'animation sera proposé et affiché aux familles.

Les enfants de PS-MS, et GS si besoin, disposent d'un temps de sieste ou d'un temps de repos après le repas. Pour les autres un temps calme de 30 min après le repas est mis en place.

MERCREDI SCOLAIRE

L'accueil fonctionne chaque mercredi scolaire de **7h30 à 18h15** et permet d'accueillir jusqu'à 50 enfants.

Inscription possible à la journée, à la demi-journée avec ou sans repas.

Accueil / départ des enfants :

- Le matin entre 7h30 et 10h,
- Les midis entre 11h45 et 12h15 ou de 13h30 à 14h
- Le soir entre 17h et 18h15.

En cas de sortie, il pourra être demandé aux familles d'inscrire les enfants à la journée.

PETITES VACANCES SCOLAIRES

Le même personnel que sur les temps périscolaires accueille vos enfants lors des vacances scolaires.

L'accueil fonctionne chaque jour de **7h30 à 18h15** et permet d'accueillir jusqu'à 50 enfants.

Inscription des enfants uniquement à la journée de 7h30 à 18h15.

Accueil de 7h30 à 10h et départ de 17h à 18h15.

DELAIS INSCRIPTIONS ANNULATIONS

	PERISCOLAIRE – PAUSE MERIDIENNE ALSH MERCREDI
Délais Inscriptions Annulations	<i>Les réservations et les annulations de plage d'accueil périscolaire doivent être effectuées sur le Portail Famille pour chaque enfant 48h à l'avance. En cas d'imprévu ponctuel, prévenir par mail ou téléphone avant 9h.</i>
	ALSH VACANCES
	<i>Au plus tard le vendredi 15 jours avant les vacances, puis en fonction des places restantes.</i>
Inscription ou annulation hors délais	<u>Pénalités de 5 euros :</u> <i>Pour toutes demandes non réservées dans les délais, l'enfant pourra être accueilli sous réserve de places disponibles, après demande auprès du service.</i>
Retard	<i>En cas de retard, temps de présence + une pénalité de 5 euros par enfant. A compter du 3^{ème} retard, la structure se réserve la possibilité de réduire le temps d'accueil ou de ne plus accueillir l'enfant temporairement ou définitivement avec un préavis de 2 jours signifié par courrier du maire.</i>
Absences non facturées	<u>En cas d'absences pour maladie de l'enfant :</u> <i>prévenir le matin même et fournir un justificatif médical dans les 3 jours. Les plages d'accueil non fréquentées ne seront pas facturées.</i> <u>En cas d'absences imprévues des enseignants (hors grève) :</u> service réservé non facturé. <u>Annulation des présences de façon automatique en cas de :</u> - Grève des enseignants - Sorties scolaires



INFORMATIONS 2025-2026

SERVICE ENFANCE St Mars de Coutais
www.saintmarsdecoutais.fr

Pour **toutes demandes** concernant votre enfant sur un temps d'accueil périscolaire, méridien ou ALSH (ou pour échanger) n'hésitez pas à nous contacter.

Marion DESMOTS

Directrice des Temps Périscolaires

06 30 53 99 51

periscolaire@saintmarsdecoutais.fr

Perrine JACQUOT

Directrice Mercredi et Petites Vacances

06 72 63 04 60

centredeloisirs@saintmarsdecoutais.fr

Tel : **02 40 97 47 95**



Vous pouvez également passer dans notre bureau de

l'espace périscolaire situé :

Rue du Presbytère
44680 St Mars de Coutais

HORAIRES D'ECOLLES

(ouverture des écoles 10 min avant)

Ecole Paul et Madeleine Delaroche:

8h45 - 12h00 / 13h35 - 16h20

Ecole Privée Ste Thérèse:

8h40 - 12h10 / 13h40 - 16h25

INFORMATIONS GENERALES

INSCRIPTION

L'inscription aux différents services est obligatoire pour nous permettre d'accueillir votre enfant. L'inscription est effective après réception du dossier d'inscription et obligation de souscrire à une assurance responsabilité civile.

Inscriptions-modifications aux différents services par :

- Le biais du portail famille (en priorité)
- Mail à periscolaire@saintmarsdecoutais.fr

LE PORTAIL FAMILLE

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieSaintMarsDeCoutais44680/accueil>

Grâce à ce compte, vous pourrez :

- Consulter les présences de vos enfants
- Réserver le périscolaire, la cantine et l'ALSH
- Signaler une absence
- Modifier vos données sur la famille et les enfants
- Transmettre des documents
- Consulter et payer vos factures

INFOS ET ACTUALITES

Vous pourrez trouver toutes les informations (menus , plannings, règlement, projet pédagogique, trombinoscope....) sur :

- Le portail famille
- Le site internet de la commune
- Les affichages dans nos locaux
- Sur nos réseaux sociaux

 Périatomic Saint Mars de Coutais
 periatomicsaintmarsdecoutais

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

Toute allergie ou pathologie accompagnée d'un certificat médical doit être signalée lors de l'inscription afin de mettre en place un Projet d'Accueil Individualisé. Il faudra alors nous fournir une trousse par enfant.

ACCOMPAGNEMENT AUX REGLES DE VIE COLLECTIVE

Au périscolaire et au centre de loisirs, nous vivons en société et en collectivité. Ainsi le bien vivre-ensemble, la politesse et le respect du matériel et des autres sont des règles primordiales. Les différents acteurs qui travaillent s'engagent dans ce sens et il est demandé de faire de même aux parents et aux enfants. De plus nous travaillons en contact direct avec les écoles pour assurer un cadre rassurant et un suivi des enfants.

TARIFICATION

Restauration scolaire		
Numéro de Tranches	QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS
1	0 à 1000	1.00
2	1001 à 1150	2.90
3	1151 à 1300	3.80
4	1301 à 1450	4.33
5	1451 à 1600	4.80
6	1601 à 1750	5.10
7	1751 à 1900	5.20
8	1901 et +	5.20

Périscolaire		
Numéro de Tranches	QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS AU ¼ HEURE
1	0 à 1000	0.5
2	1001 à 1150	0.65
3	1151 à 1300	0.74
4	1301 à 1450	0.83
5	1451 à 1600	0.92
6	1601 à 1750	1.01
7	1751 à 1900	1.10
8	1901 et +	1.19

Centre de Loisirs (mercredi et petites vacances)				
Numéro de Tranches	QUOTIENT FAMILIAL	JOURNEE	DEMI-JOURNEE Avec REPAS	DEMI-JOURNEE Sans Repas
1	0 à 1000	9.5	6.42	5.42
2	1001 à 1150	13.44	10.56	7.66
3	1151 à 1300	15.32	12.53	8.73
4	1301 à 1450	17.19	14.13	9.80
5	1451 à 1600	19.07	15.67	10.87
6	1601 à 1750	20.94	17.04	11.94
7	1751 à 1900	22.82	18.21	13.01
8	1901 et +	24.69	19.28	14.08

PAUSE MERIDIENNE

Les enfants de maternelle mangent de 12h00 à 12h45, dans une salle qui leur est dédiée.

Les enfants d'élémentaire mangent au self de 12h à 13h30.

Le temps de repas est géré conjointement par l'équipe d'animation communale et le personnel de cantine du prestataire de service.

Des ateliers sont organisés sur ce temps de pause :

(Les enfants peuvent jouer librement ou avec un des animateurs présents sur la cour).

- Matériel à disposition (raquettes, cerceaux, ballons...)
- Salles du périscolaire ouvertes pour des jeux de société, bricolage, Yoga, jeux collectifs...
- Temps de repos dans les salles de sieste de chacune des écoles pour les plus jeunes.

ACCUEIL PERISCOLAIRE (APS)

Plusieurs espaces sont disponibles pour les enfants en fonction de leur classe. Dans ces espaces, on peut y trouver différents coins (bricolage, lecture, jeux de société...)

Les enfants sont sous la responsabilité des familles jusqu'à leur arrivée en salle.

OUVERTURE / FERMETURE

Matin : de 7h00 à 8h30

Soir : de 16h20-25 à 18h45.

Le matin, possibilité de prendre le petit déjeuner fourni par les familles entre 7h00 et 7h45.

Le **goûter** est fourni par la commune et compris dans la tarification.

Les enfants sont pris en charge par du personnel communal diplômé dans l'animation. Les enfants jouent librement ou avec les animateurs selon leurs envies et les activités proposées.

Les enfants qui le souhaitent peuvent participer à l'aide aux devoirs à partir de 17h les lundis et jeudis avec des bénévoles, dans une salle au calme. (à partir de novembre et sur inscription).